

Fonds d'investissement BMO 2019

États financiers annuels

30 septembre 2019

BMO Fonds FNB d'actions canadiennes



Fonds d'investissement

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts et au fiduciaire de :

BMO Fonds d'actions canadiennes
BMO Fonds canadien d'actions à faible capitalisation
BMO Fonds de ressources
BMO Fonds hypothécaire et de revenu à court terme
BMO Fonds du marché monétaire
BMO Fonds d'obligations
BMO Fonds FNB d'actions canadiennes
BMO Fonds de l'allocation de l'actif
BMO Fonds de dividendes
BMO Fonds de métaux précieux
BMO Fonds de revenu mensuel
BMO Portefeuille diversifié de revenu
BMO Fonds d'infrastructures mondiales
BMO Fonds d'obligations de marchés émergents
BMO Fonds d'obligations de base Plus
BMO Fonds d'obligations de base
BMO Portefeuille d'éducation Objectif Revenu
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2020
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2025
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2030
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2035
BMO Fonds FNB mondial d'obligations gestion tactique
BMO Fonds FNB mondial d'actions gestion tactique
BMO Fonds mondial équilibré
BMO Fonds de dividendes américains
BMO Portefeuille de retraite revenu
BMO Portefeuille de retraite conservateur
BMO Portefeuille de retraite équilibré
BMO SIA Fonds ciblé d'actions canadiennes
BMO SIA Fonds ciblé d'actions nord-américaines
BMO Portefeuille de revenu Ascension^{MC}
BMO Portefeuille conservateur Ascension^{MC}
BMO Portefeuille équilibré Ascension^{MC}
BMO Portefeuille croissance Ascension^{MC}
BMO Portefeuille actions de croissance Ascension^{MC}
BMO Fonds Étape Plus 2020
BMO Fonds Étape Plus 2025
BMO Fonds Étape Plus 2030
BMO Fonds Étape Plus 2022
BMO Fonds Étape Plus 2026
BMO Portefeuille à revenu fixe FiducieSélect^{MD}
BMO Portefeuille de revenu FondSélect^{MD}
BMO Portefeuille équilibré FondSélect^{MD}
BMO Portefeuille croissance FondSélect^{MD}
BMO Portefeuille actions de croissance FondSélect^{MD}
BMO Portefeuille FNB à revenu fixe
BMO Portefeuille FNB de revenu
BMO Portefeuille FNB conservateur
BMO Portefeuille FNB équilibré
BMO Portefeuille FNB croissance
BMO Portefeuille FNB actions de croissance
BMO Fonds universel d'obligations
BMO Fonds des marchés en développement
BMO Fonds européen

BMO Fonds de dividendes nord-américains
BMO Fonds FNB d'actions américaines
BMO Fonds d'actions américaines
BMO Fonds mondial de dividendes
BMO Fonds FNB d'actions internationales
BMO Fonds mondial de revenu mensuel
BMO Fonds d'actions privilégiées
BMO Fonds FNB dividendes gestion tactique
BMO Fonds d'obligations mondiales stratégiques
BMO Fonds d'obligations américaines à rendement élevé
BMO Fonds FNB équilibré gestion tactique
BMO Fonds d'occasions de croissance
BMO Fonds mondial d'actions
BMO Fonds d'actions américaines Plus
BMO Fonds du marché monétaire en dollars US
BMO Fonds indice-actions en dollars US
BMO Fonds américain de revenu mensuel en dollars US
BMO Fonds de dividendes en dollars US
BMO Fonds équilibré en dollars US
BMO Fonds d'actions Réduction du risque
BMO Fonds à revenu fixe Réduction du risque
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés européennes à dividendes élevés
BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables (auparavant BMO Fonds zéro combustible fossile)
BMO Fonds FNB mondial d'allocation de l'actif gestion tactique
BMO Fonds FNB mondial de croissance gestion tactique
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés américaines à dividendes élevés
BMO Fonds leadership féminin
BMO Fonds international d'actions
BMO Fonds japonais
BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés
BMO Fonds concentré d'actions mondiales
BMO Fonds d'obligations mixtes
BMO Fonds d'obligations mondiales multisectorielles
BMO Fonds américain à petite capitalisation
BMO Fonds d'actions multi-factorielles
BMO Fonds concentré d'actions américaines
BMO Fonds FNB d'actions canadiennes à faible volatilité

Aux actionnaires de Catégorie de société BMO Inc., anciennement BMO Fonds mondiaux avantage fiscal Inc. :

BMO Catégorie mondiale de dividendes
BMO Catégorie actions canadiennes
BMO Catégorie mondiale d'actions
BMO Catégorie mondiale énergie
BMO Catégorie dividendes
BMO Catégorie Chine élargie
BMO Catégorie valeur internationale
BMO Catégorie FNB mondial à faible volatilité
BMO Portefeuille de revenu CatégoriesSélect^{MD}
BMO Portefeuille équilibré CatégoriesSélect^{MD}
BMO Portefeuille croissance CatégoriesSélect^{MD}
BMO Portefeuille actions de croissance CatégoriesSélect^{MD}
BMO Catégorie Portefeuille FNB de revenu
BMO Catégorie Portefeuille FNB équilibré
BMO Catégorie Portefeuille FNB croissance
BMO Catégorie Portefeuille FNB actions de croissance
BMO Catégorie actions américaines
BMO Catégorie asiatique de croissance et de revenu

(collectivement, les Fonds, et individuellement, le Fonds)

Rapport de l'auditeur indépendant

Notre opinion

À notre avis, les états financiers annuels ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de chacun des Fonds au 30 septembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie aux dates et pour les périodes indiquées à la note 1, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de chacun des Fonds, qui comprennent :

- les états de la situation financière aux dates de clôture d'exercice indiquées à la note 1;
- les états du résultat global pour les périodes indiquées à la note 1;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts/d'actions rachetables pour les périodes indiquées à la note 1;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes indiquées à la note 1;
- les notes annexes qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de chacun des Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations de chacun des Fonds incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du fonds de chacun des Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations, et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers de chacun des Fonds, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers de chacun des Fonds ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de chacun des Fonds conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de chacun des Fonds à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'un des Fonds ou de cesser ses activités ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Rapport de l'auditeur indépendant

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de chacun des Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers de chacun des Fonds, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers de chacun des Fonds prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers de chacun des Fonds comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de chacun des Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de chacun des Fonds à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers de chacun des Fonds au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener un Fonds à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers de chacun des Fonds, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Joseph Pinizzotto.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

18 décembre 2019

BMO Fonds FNB d'actions canadiennes

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

Aux	30 septembre 2019	30 septembre 2018
ACTIF		
ACTIF COURANT		
Trésorerie	—	519
Placements		
Actifs financiers non dérivés	337 669	339 330
Montant à recevoir pour la vente de placements	1 357	509
Souscriptions à recevoir	152	177
Distributions à recevoir des fiducies de placement	2 559	2 355
Total de l'actif	341 737	342 890
PASSIF		
PASSIF COURANT		
Dette bancaire	18	—
Rachats à payer	252	283
Charges à payer	24	16
Total du passif	294	299
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	341 443	342 591
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
Parts de série A	315 073	325 684
Parts de série F	8 550	5 154
Parts de série D	4 744	3 280
Parts de série G	4 164	—
Parts de série I	8 912	8 473
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Parts de série A	34,97 \$	33,71 \$
Parts de série F	11,15 \$	10,65 \$
Parts de série D	11,88 \$	11,41 \$
Parts de série G	10,57 \$	— \$
Parts de série I	2,19 \$	2,12 \$

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

Périodes closes les	30 septembre 2019	30 septembre 2018
REVENUS		
Revenus d'intérêts	17	13
Distributions provenant des fiducies de placement	9 947	13 675
Autres variations de la juste valeur des placements et dérivés		
Gain net réalisé	3 759	5 606
Variation de la plus-value latente	8 922	672
Gain net sur la juste valeur des placements et dérivés	22 645	19 966
Revenu tiré du prêt de titres (note 8)	—	14
(Perte) gain de change	(0)	10
Total des autres (pertes) revenus	(0)	24
Total des revenus	22 645	19 990
CHARGES		
Frais de gestion (note 6)	2 448	2 615
Frais d'administration fixes (note 6)	357	377
Frais du comité d'examen indépendant (note 6)	1	1
Frais d'intérêts	—	0
Frais relatifs à l'aperçu du Fonds	0	0
Commissions et autres coûts de transactions du portefeuille (note 6)	14	23
Charges d'exploitation absorbées par le gestionnaire (note 6)	(4)	(5)
Total des charges	2 816	3 011
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	19 829	16 979
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
Parts de série A	18 163	16 189
Parts de série F	582	174
Parts de série D	303	116
Parts de série G	199	—
Parts de série I	582	500
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (note 8)		
Parts de série A	1,94	1,60
Parts de série F	0,90	0,62
Parts de série D	0,85	0,51
Parts de série G	0,51	—
Parts de série I	0,14	0,12

BMO Fonds FNB d'actions canadiennes

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens.)

Périodes closes les	30 septembre 2019	30 septembre 2018
Parts de série A		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	325 684	341 684
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	18 163	16 189
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
Revenu de placement net	(5 934)	(6 650)
Gains nets réalisés sur placements et dérivés	—	(0)
Remboursement de capital	(390)	—
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables	(6 324)	(6 650)
Transactions sur parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables	24 711	23 721
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	6 214	6 546
Rachat de parts rachetables	(53 375)	(55 806)
Diminution nette au titre des transactions sur parts rachetables	(22 450)	(25 539)
Diminution nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(10 611)	(16 000)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	315 073	325 684
Parts de série F		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	5 154	1 102
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	582	174
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
Revenu de placement net	(103)	(11)
Remboursement de capital	(5)	(0)
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables	(108)	(11)
Transactions sur parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables	4 823	4 627
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	101	10
Rachat de parts rachetables	(2 002)	(748)
Augmentation nette au titre des transactions sur parts rachetables	2 922	3 889
Augmentation nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	3 396	4 052
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	8 550	5 154

Périodes closes les	30 septembre 2019	30 septembre 2018
Parts de série D		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	3 280	1 981
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	303	116
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
Revenu de placement net	(63)	(41)
Remboursement de capital	(4)	(1)
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables	(67)	(42)
Transactions sur parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables	1 572	1 649
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	66	41
Rachat de parts rachetables	(410)	(465)
Augmentation nette au titre des transactions sur parts rachetables	1 228	1 225
Augmentation nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 464	1 299
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	4 744	3 280
Parts de série G		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	—	—
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	199	—
Transactions sur parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables	4 252	—
Rachat de parts rachetables	(287)	—
Augmentation nette au titre des transactions sur parts rachetables	3 965	—
Augmentation nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	4 164	—
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	4 164	—

BMO Fonds FNB d'actions canadiennes

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens.)

Périodes closes les	30 septembre 2019	30 septembre 2018
Parts de série I		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	8 473	8 252
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	582	500
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
Revenu de placement net	(241)	(247)
Remboursement de capital	(12)	(5)
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables	(253)	(252)
Transactions sur parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables	1 012	1 085
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	253	252
Rachat de parts rachetables	(1 155)	(1 364)
Augmentation (diminution) nette au titre des transactions sur parts rachetables	110	(27)
Augmentation nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	439	221
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	8 912	8 473
Total du Fonds		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	342 591	353 019
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	19 829	16 979
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
Revenu de placement net	(6 341)	(6 949)
Gains nets réalisés sur placements et dérivés	—	(0)
Remboursement de capital	(411)	(6)
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables	(6 752)	(6 955)
Transactions sur parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables	36 370	31 082
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	6 634	6 849
Rachat de parts rachetables	(57 229)	(58 383)
Diminution nette au titre des transactions sur parts rachetables	(14 225)	(20 452)
Diminution nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(1 148)	(10 428)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	341 443	342 591

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

BMO Fonds FNB d'actions canadiennes

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens.)

Périodes closes les	30 septembre 2019	30 septembre 2018
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	19 829	16 979
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Gain net réalisé sur la vente de placements et de dérivés	(3 759)	(5 606)
Variation de la plus-value latente sur les placements et les dérivés	(8 922)	(672)
(Augmentation) diminution des distributions à recevoir des fiducies de placement	(204)	105
Augmentation (diminution) des charges à payer	8	(1)
Distributions autres qu'en trésorerie provenant des fiducies de placement	—	(4 090)
Achats de placements	(8 875)	(18 246)
Produit de la vente et de l'échéance de placements	22 369	38 830
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	20 446	27 299
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Distributions aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(118)	(106)
Produit de l'émission de parts rachetables	35 175	27 872
Sommes versées au rachat de parts rachetables	(56 040)	(55 816)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(20 983)	(28 050)
Diminution nette de la trésorerie	(537)	(751)
Trésorerie à l'ouverture de la période	519	1 270
(Dette bancaire) trésorerie à la clôture de la période	(18)	519

Information supplémentaire

Intérêts reçus, déduction faite des retenues d'impôts*	17	13
Distribution provenant des fiducies de placement, déduction faite des retenues d'impôts*	9 743	9 690
Frais d'intérêts payés*	—	0

* Cet élément est lié aux activités d'exploitation.

BMO Fonds FNB d'actions canadiennes

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

Au 30 septembre 2019 (Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

	Nombre de parts	Coût ⁺ (\$)	Juste valeur (\$)
--	--------------------	---------------------------	-------------------------

PLACEMENTS DANS LE FONDS D'INVESTISSEMENT

Fonds d'actions canadiennes — 98,9 %

FINB BMO S&P/TSX composé plafonné[^] 14 992 660 271 620 337 669

Total du portefeuille de placements — 98,9 % 271 620 337 669

Autres actifs, moins les passifs — 1,1 % 3 774

ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES — 100,0 % 341 443

⁺ Le cas échéant, les distributions considérées comme des remboursements de capital servent à réduire le prix de base rajusté des titres correspondants.

[^] Le gestionnaire agit comme gestionnaire ou sous-conseiller du fonds.

BMO Fonds FNB d'actions canadiennes

NOTES ANNEXES

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)
30 septembre 2019

1. Le Fonds

Le BMO Fonds FNB d'actions canadiennes (le « Fonds ») est un fonds commun de placement à capital variable constitué selon les lois de la province d'Ontario et régi par une déclaration de fiducie. La déclaration de fiducie a été modifiée le 23 octobre 2008 et le 3 novembre 2009 pour autoriser certains Fonds à offrir une structure à séries multiples. En plus des parts de série A existantes, certains Fonds sont autorisés à émettre des parts de série A (couverte), Conseiller, Conseiller (couverte), série FNB, T4, T5, T6, T8, M, F, F (couverte), F2, F4, F6, D, G, I, N, NBA, O, L, R, S ou Classique. Chaque série est destinée à un type différent d'investisseurs et comporte des frais de gestion et des frais d'administration fixes différents. Se reporter à la note 8 pour connaître les séries du Fonds, ainsi que les frais de gestion et les frais d'administration de chaque série.

BMO Investissements Inc. (le « gestionnaire ») est le gestionnaire et le fiduciaire du Fonds. Le gestionnaire est une filiale entièrement détenue par la Banque de Montréal. L'adresse du siège social du Fonds est le 100 King Street West, Toronto (Ontario), M5X 1A1.

L'état de la situation financière et les notes annexes de chacun des Fonds sont en date du 30 septembre 2019 et du 30 septembre 2018, le cas échéant. L'état du résultat global, l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, le tableau des flux de trésorerie et les notes annexes portent sur les périodes closes le 30 septembre 2019 et le 30 septembre 2018, sauf pour un Fonds établi au cours de l'une de ces périodes, auquel cas l'information fournie a trait à la période allant de la date d'entrée en activité (indiquée à la note 8) au 30 septembre de la période applicable. L'information financière relative à une série établie durant ces périodes est présentée depuis la date de lancement indiquée à la note 8 au 30 septembre de la période applicable.

La publication de ces états financiers a été autorisée par le conseil d'administration du gestionnaire le 5 décembre 2019.

2. Mode de préparation et de présentation

Ces états financiers audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

3. Sommaire des principales méthodes comptables Instruments financiers

Les placements englobent les actifs financiers et passifs financiers, notamment les actions et les titres de créance, les fonds d'investissement et les instruments dérivés. Ces instruments financiers font partie d'un groupe d'instruments financiers gérés conformément à la stratégie de placement du Fonds et évalués à la juste valeur.

Le Fonds classe et évalue les instruments financiers conformément à IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). À la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur. Un instrument financier est comptabilisé lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument et est décomptabilisé lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie de l'instrument a expiré ou que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété est transférée par le Fonds. Par conséquent, les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de transaction. Les placements et dérivés sont ensuite évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), et toute variation de la juste valeur est constatée à l'état du résultat global à titre de « Variation de la plus-value (moins-value) latente ».

Tous les actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à l'état de la situation financière.

Les parts rachetables en circulation du Fonds, qui sont des instruments remboursables au gré du porteur, ouvrent droit à une obligation contractuelle de distribution annuelle, par le Fonds, de tout revenu net et de gains en capital nets réalisés. Cette distribution annuelle peut être versée en espèces au gré du porteur de parts; l'option de rachat permanente n'est donc pas la seule obligation contractuelle relative aux parts rachetables. De plus, le Fonds a émis plusieurs séries de parts rachetables qui ont rang égal sans être identiques. Elles ne répondent donc pas aux critères de classement à titre de capitaux propres. Les obligations du Fonds relatives à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (« actif net ») sont donc classées à titre de passifs financiers et sont présentées à la valeur de rachat.

Coût des placements

Le coût des placements correspond à la somme payée pour chaque titre et il est déterminé selon la méthode du coût moyen, mais exclut les commissions et autres coûts de transactions du portefeuille, qui sont présentés

BMO Fonds FNB d'actions canadiennes

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

30 septembre 2019

séparément à l'état du résultat global. Les gains et les pertes réalisés à la cession sont calculés en fonction du coût des placements.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les cours de clôture des titres cotés en bourse sont considérés comme étant la juste valeur s'ils s'inscrivent dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

Des processus sont en place pour évaluer quotidiennement la juste valeur des actions négociées dans les pays hors Amérique du Nord, pour éviter les cours périmés et pour tenir compte, entre autres, des événements importants intervenus après la clôture d'un marché étranger.

La juste valeur des obligations, des débentures, des titres adossés à des créances mobilières et des autres titres de créance correspond au dernier cours ou au cours de clôture, lorsque ce dernier se situe dans l'écart acheteur-vendeur. Les placements à court terme, le cas échéant, sont constatés au coût amorti qui se rapproche de la juste valeur, en raison de l'échéance à court terme de ces éléments.

Les parts de fonds communs de placement détenues à titre de placements sont évaluées à leur valeur liquidative à la date d'évaluation (la « date d'évaluation » correspond à chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto), car ces valeurs peuvent être obtenues plus aisément et plus régulièrement.

Le Fonds peut conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture, directement ou indirectement, ou à des fins autres que de couverture. La juste valeur des contrats de change à terme conclus par le Fonds correspond à l'écart entre la juste valeur du contrat à la date d'évaluation et sa valeur d'origine.

Pour les parts des séries A (couverte), Conseiller (couverte) et F (couverte) (les « séries couvertes »), le Fonds conclut des contrats de change à terme pour couvrir le risque de change. Ces séries sont donc davantage protégées contre ce risque que les autres séries du Fonds sans toutefois l'être parfaitement.

Le Fonds peut prendre part à des opérations sur contrats d'option en achetant (positions acheteur) ou en vendant (positions vendeur) des contrats d'option d'achat ou de vente. Ces contrats présentent différents risques pour le Fonds – le risque pour les positions acheteur est limité à la prime versée à l'achat des contrats d'option, alors que le risque pour la position vendeur est potentiellement illimité jusqu'à ce qu'elle soit liquidée ou expirée.

La prime payée à l'achat d'une option est constatée à titre d'actif à l'état de la situation financière. Le contrat d'option est évalué à chaque date d'évaluation à un montant équivalant à la juste valeur de l'option qui aurait eu pour effet de liquider la position. La variation de l'écart entre la prime et la juste valeur est constatée à titre de « Variation de la plus-value (moins-value) latente » à l'état du résultat global.

Lorsqu'une option achetée expire, le Fonds réalise une perte égale à la prime payée. Lorsqu'une option achetée est dénouée, le Fonds réalise un gain ou une perte équivalant à l'écart entre le produit et la prime payée. Lorsqu'une option d'achat achetée est levée, la prime payée est ajoutée au coût d'acquisition du titre sous-jacent. Lorsqu'une option de vente achetée est levée, la prime payée est soustraite du produit de la vente du titre sous-jacent qui devait être vendu.

La prime reçue à la vente d'une option d'achat ou de vente est constatée à titre de passif dans l'état de la situation financière.

Lorsqu'une option vendue expire, le Fonds réalise un gain égal à la prime reçue. Lorsqu'une option vendue est dénouée, le Fonds réalise un gain ou une perte équivalant à l'écart entre le coût auquel le contrat a été liquidé et la prime reçue. Lorsqu'une option d'achat vendue est levée, la prime reçue est ajoutée au produit de la vente des placements sous-jacents pour déterminer le gain ou la perte réalisé. Lorsqu'une option de vente vendue est levée, la prime reçue est déduite du coût du placement sous-jacent que devait acheter le Fonds.

Le gain ou la perte que réalise le Fonds lorsqu'une option achetée ou vendue expire ou est dénouée est constaté à titre de « Gain (perte) net réalisé » à l'état du résultat global.

Les contrats à terme normalisés sont des ententes financières visant l'achat ou la vente d'un instrument financier à un prix fixé d'avance et à une date future prédéterminée. Les contrats à terme normalisés sont évalués selon le gain ou la perte qui découlerait du

BMO Fonds FNB d'actions canadiennes

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

30 septembre 2019

dénouement de la position à la date d'évaluation. Tout écart entre la valeur notionnelle à chaque date d'évaluation est constaté à titre de « Gain (perte) net réalisé » à l'état du résultat global. Des bons du Trésor ou des liquidités sont détenus à titre de marge pour les contrats à terme normalisés.

Les contrats de swap sur défaillance sont des ententes visant le transfert du risque de crédit d'une partie, l'acheteur de la protection, à une autre partie, le vendeur de la protection. Le Fonds, à titre de vendeur de la protection, est tenu de payer la valeur notionnelle, ou tout autre montant convenu, à l'acheteur de la protection en cas de défaillance d'un tiers. En échange, le Fonds reçoit de la contrepartie une série de paiements périodiques pendant la durée du contrat, dans la mesure où aucune défaillance ne survient. Si aucune défaillance ne survient, le Fonds conserve la série de paiements et n'a aucune obligation de règlement.

Certains titres ou de la trésorerie peuvent être désignés comme garantie ou marge, selon les termes de l'entente, dans le but de fournir des actifs de valeur en cas de défaut, de faillite ou d'insolvabilité.

Le Fonds, à titre d'acheteur de la protection, reçoit du vendeur la valeur notionnelle ou le montant convenu en cas de défaillance d'un tiers. En échange, le Fonds verse à la contrepartie une série de paiements périodiques pendant la durée du contrat, dans la mesure où aucune défaillance ne survient.

Les contrats de swap sur défaillance sont évalués quotidiennement à la juste valeur selon les cotations obtenues auprès de sources indépendantes. Les primes versées ou reçues, le cas échéant, sont comptabilisées au poste « Gain (perte) net réalisé » à l'état du résultat global. Le montant net des paiements périodiques est comptabilisé quotidiennement et est constaté à titre de « Gain (perte) net réalisé » à l'état du résultat global. Lorsque les contrats de swap sur défaillance expirent ou sont dénoués, les gains ou les pertes sont constatés à titre de « Gain (perte) net réalisé » à l'état du résultat global.

Les contrats de swap de taux d'intérêt sont des ententes conclues entre deux parties visant l'échange de paiements périodiques d'intérêts fondés sur un montant nominal. Le montant net des paiements périodiques d'intérêts reçus ou versés aux termes de contrats de swap de taux d'intérêt est comptabilisé comme « Gain (perte) net réalisé » dans l'état du résultat global. Les paiements reçus ou versés au moment où le Fonds

conclut le contrat sont comptabilisés à titre de passif ou d'actif dans l'état de la situation financière. Lorsque le contrat est résilié ou arrive à échéance, les paiements reçus ou versés sont comptabilisés comme « Gain (perte) net réalisé » dans l'état du résultat global. Les paiements reçus ou effectués au moment de la résiliation anticipée sont comptabilisés comme « Gain (perte) net réalisé » dans l'état du résultat global.

La valeur des swaps de taux d'intérêt est fondée sur les évaluations de sources indépendantes. La variation de la valeur est inscrite à titre de « Variation de la plus-value (moins-value) latente » à l'état du résultat global.

Le Fonds conclut des contrats de swap de taux d'intérêt pour gérer le risque de taux d'intérêt.

Les bons de souscription non cotés, le cas échéant, sont évalués en fonction d'un modèle d'établissement des cours prenant en compte des facteurs comme la valeur de marché du titre sous-jacent, le prix d'exercice et les conditions du bon de souscription.

Lorsque le cours d'un titre ne peut être obtenu, n'est pas fiable ou ne semble pas refléter la valeur actuelle, le gestionnaire peut déterminer une autre valeur qu'il considère comme juste et raisonnable ou recourir à une technique d'évaluation qui, dans toute la mesure du possible, utilise des données d'entrée et des hypothèses fondées sur des données de marché observables, notamment la volatilité, les titres comparables, la valeur liquidative (fonds négociables en bourse) et d'autres taux ou cours pertinents. Ces techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de flux de trésorerie actualisés, des modèles internes qui reposent sur des données observables ou des comparaisons avec des titres identiques en substance. Dans certains cas, le gestionnaire peut avoir recours à des modèles internes lorsque les données d'entrée ne sont pas des données de marché observables.

Trésorerie

La trésorerie se compose de l'encaisse et des dépôts bancaires, y compris les acceptations bancaires et les dépôts à vue. La valeur comptable de la trésorerie correspond approximativement à la juste valeur de par sa nature à court terme.

Autres actifs et autres passifs

Les autres actifs et les autres passifs comprennent généralement les montants à recevoir pour la vente de placements, les souscriptions à recevoir, les intérêts à recevoir, les dividendes à recevoir, les distributions à recevoir des fiducies de placement, les achats de

BMO Fonds FNB d'actions canadiennes

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

30 septembre 2019

placements à payer, les rachats à payer, les distributions à verser et les charges à payer. Ces actifs financiers et passifs financiers sont, par nature, à court terme et sont ensuite évalués au coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur.

Participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées

Une filiale est une entité dont le Fonds détient le contrôle parce qu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables sur son investissement et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur l'entité. Le gestionnaire a déterminé que le Fonds est une entité d'investissement et, à ce titre, il comptabilise les filiales, le cas échéant, à la juste valeur. Une coentreprise est un placement établi en vertu d'un accord par lequel le Fonds exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires. Une entreprise associée est un placement pour lequel le Fonds exerce une influence notable sur les décisions liées à l'exploitation, à l'investissement et au financement (le Fonds détient entre 20 % et 50 % des actions avec droit de vote de l'entité). Toutes ces entités, le cas échéant, ont été classées comme étant à la JVRN.

Entités structurées non consolidées

Le gestionnaire a déterminé que les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds peut investir constituent des entités structurées non consolidées, puisque les décisions prises à l'égard de ces titres ne découlent pas d'un droit de vote ou d'un autre droit similaire qu'il pourrait détenir. De façon similaire, les placements dans des instruments titrisés et des titres adossés à des créances mobilières et à des créances hypothécaires sont aussi considérés comme des intérêts dans des entités structurées non consolidées.

Le Fonds peut investir dans des fonds sous-jacents dont les objectifs de placement consistent à générer un revenu à court et à long terme, ainsi qu'une plus-value du capital. Ces fonds peuvent recourir à l'effet de levier d'une manière conforme à leur objectif de placement et aux exigences des autorités en valeurs mobilières canadiennes. Ils financent leurs activités par l'émission de parts rachetables pouvant être rachetées à la demande du porteur et conférant à celui-ci une quote-part dans l'actif net du fonds. La variation de la juste valeur de chacun des fonds sous-jacents au cours des périodes est constatée à titre de « Variation de la plus-value (moins-value) latente » à l'état du résultat global.

Les titres adossés à des créances hypothécaires sont créés à partir de portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels ou commerciaux, notamment de prêts hypothécaires accordés par des organismes d'épargne et de crédit, des banques de crédit hypothécaire, des banques commerciales et d'autres institutions. Les titres adossés à des créances mobilières sont créés à partir de divers types d'actifs, dont des prêts automobiles, des créances sur cartes de crédit, des prêts sur la valeur nette du bien foncier et des prêts aux étudiants.

Le Fonds ne fournit ni ne s'est engagé à fournir aucun autre soutien financier important ni autre soutien à ces entités structurées non consolidées autre que ses placements dans ces dernières.

D'autres informations sur les intérêts du Fonds dans des entités structurées non consolidées, le cas échéant, se trouvent à la note 8.

Compensation des actifs financiers et des passifs financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés sur la base du solde net ou brut à l'état de la situation financière, selon l'intention et l'obligation juridique de compenser des positions opposées sur des instruments détenus auprès des mêmes contreparties. Les montants qui font l'objet d'une compensation dans l'état de la situation financière découlent de transactions à l'égard desquelles le Fonds a un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation et l'intention de procéder au règlement des positions sur la base du solde net. Les montants non compensés dans l'état de la situation financière découlent de transactions visées par une convention cadre de compensation ou un accord semblable avec droit de compensation seulement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite ou lorsque le Fonds n'a pas l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net.

Constatation des revenus

Les revenus de dividendes et les distributions provenant des fiducies de placement sont comptabilisés à la date ex-dividende et à la date ex-distribution, respectivement.

Les revenus d'intérêts provenant des placements portant intérêt sont constatés à l'état du résultat global au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts à recevoir présentés à l'état de la situation financière sont comptabilisés en fonction des taux d'intérêt nominaux des placements portant intérêt.

BMO Fonds FNB d'actions canadiennes

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

30 septembre 2019

L'intérêt sur les obligations indexées à l'inflation est fonction de la valeur nominale corrigée de l'inflation. Le rajustement de la valeur nominale est constaté dans les revenus d'intérêts à l'état du résultat global. Si les obligations sont conservées jusqu'à l'échéance, le Fonds reçoit, en plus des intérêts, un dernier versement correspondant à la somme de la valeur nominale de l'obligation et de la compensation au titre de l'inflation qui s'est accumulée depuis la date d'émission de l'obligation. Les intérêts sont comptabilisés à chaque date d'évaluation en fonction de la valeur nominale corrigée de l'inflation et sont constatés à titre de « Revenus d'intérêts » à l'état du résultat global.

Conversion de devises

La juste valeur des placements et des autres actifs et passifs en devises est convertie dans la monnaie fonctionnelle du Fonds, au cours de change en vigueur à la clôture de la période. Les achats et ventes de placements, ainsi que les revenus et charges, sont convertis au cours de change en vigueur à la date des transactions correspondantes. Les gains (pertes) de change réalisés sur les opérations de placement sont comptabilisés au poste « Gain (perte) net réalisé » de l'état du résultat global et les gains (pertes) de change latents sont inscrits à la « Variation de la plus-value (moins-value) latente » dans l'état du résultat global. Les gains (pertes) de change se rapportant à la trésorerie, aux créances et aux dettes figurent au poste « Gain (perte) de change » à l'état du résultat global.

Prêt de titres

Un Fonds peut s'engager dans des opérations de prêt de titres aux termes d'un contrat conclu avec State Street et BNY Mellon (l'« agent chargé du prêt de titres » et l'« ancien agent chargé du prêt de titres », respectivement). BNY Mellon a été l'agent chargé du prêt de titres jusqu'au 3 décembre 2018, date à laquelle State Street est devenu l'agent chargé des prêts. La valeur de marché globale de tous les titres prêtés par le Fonds ne peut pas excéder 50 % de sa valeur liquidative. Le Fonds reçoit une garantie dont la valeur doit correspondre à au moins 102 % de la valeur des titres prêtés. Cette garantie est généralement constituée d'obligations ou de garanties du gouvernement du Canada ou d'une province canadienne, du gouvernement des États-Unis ou d'un de ses organismes, mais peut aussi comprendre des obligations d'autres gouvernements pourvu que leur notation soit adéquate. De plus, dans le cadre du programme, l'agent chargé du prêt de titres et les parties liées au dépositaire du Fonds indemnisent entièrement ce dernier advenant le défaut d'un emprunteur.

Pour les Fonds participant au programme, la valeur globale des titres prêtés et de la garantie détenue au 30 septembre 2019 et au 30 septembre 2018, ainsi que l'information sur le revenu du Fonds tiré du prêt de titres sont indiquées à la note 8, le cas échéant.

Les revenus provenant du prêt de titres, le cas échéant, sont inclus dans l'état du résultat global et constatés en résultat lorsqu'ils sont gagnés. La répartition du revenu tiré du prêt de titres est présentée à la note 8, le cas échéant.

Pénalité pour négociation à court terme

Pour décourager les opérations de négociation excessives, le Fonds peut, à la seule discrétion du gestionnaire, imposer une pénalité pour négociation à court terme. Cette pénalité est versée directement au Fonds et est constatée à titre de « Pénalité pour négociation à court terme » à l'état du résultat global.

Augmentation ou diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'« Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part » d'une série, qui figure à l'état du résultat global, représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de cette série, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de la série en circulation au cours de la période. Se reporter à la note 8 pour plus de renseignements.

Impôts

Le Fonds répond à la définition de fiducie d'investissement à participation unitaire au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La totalité du revenu net imposable du Fonds et une part suffisante des gains en capital nets réalisés pour chaque année d'imposition sont versées aux porteurs de parts, de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds a donc déterminé, en substance, qu'il n'était pas imposable. Il ne comptabilise donc aucun impôt à l'état du résultat global ni ne constate d'actif ou de passif d'impôt différé dans l'état de la situation financière.

Le Fonds peut être assujéti à des retenues d'impôts sur les revenus d'investissement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains en capital sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôts s'y rattachant sont présentées à titre de charges distinctes dans l'état du résultat global.

Fusion de fonds

Le gestionnaire a adopté la méthode de l'acquisition pour la comptabilisation des fusions de certains fonds au cours des périodes. Selon cette méthode, un des

BMO Fonds FNB d'actions canadiennes

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

30 septembre 2019

Fonds est le fonds acquéreur et est appelé « fonds maintenu », et l'autre Fonds visé par la fusion est appelé « fonds abandonné ». La décision est basée sur la comparaison de la valeur liquidative relative des fonds et prend en compte des facteurs comme le maintien des conseillers en placement, des objectifs et pratiques de placement, du type de portefeuille et des frais de gestion et charges. Le cas échéant, se reporter à la note 8 pour plus de précisions sur les opérations de fusion.

4. Jugements et estimations comptables critiques

La préparation d'états financiers nécessite d'appliquer les méthodes comptables du Fonds avec jugement et de faire des estimations et des hypothèses en ce qui a trait à l'avenir. Les sections suivantes présentent les jugements et les estimations comptables les plus importants établis par le gestionnaire lors de la préparation des états financiers du Fonds.

Jugements comptables :

Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les porteurs de parts du Fonds sont principalement des résidents canadiens, et les souscriptions et les rachats de parts rachetables sont libellés en dollars canadiens. Le Fonds investit dans des titres libellés en dollars canadiens et américains, et dans d'autres devises, le cas échéant. Le rendement du Fonds est évalué et présenté aux investisseurs en dollars canadiens. Le gestionnaire considère le dollar canadien comme la monnaie qui représente le plus fidèlement les effets économiques des transactions, de la conjoncture et des événements sous-jacents. Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds.

Classement et évaluation du portefeuille de placements

Le Fonds a adopté de manière rétrospective IFRS 9 avec prise d'effet le 1^{er} octobre 2018. La nouvelle norme exige que les actifs soient comptabilisés au coût amorti, à la JVRN ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) selon l'évaluation du modèle économique que suit le Fonds pour la gestion des instruments financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer le classement le plus approprié selon IFRS 9. Le gestionnaire a évalué le modèle économique du Fonds, notamment en ce qui a trait à la gestion de l'ensemble des actifs et passifs financiers et à la méthode d'évaluation de la performance à la juste valeur. Il

estime que la comptabilisation à la JVRN conformément à IFRS 9 constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour le portefeuille de placements du Fonds. La perception du capital et des intérêts est secondaire au modèle économique du Fonds. La transition à IFRS 9 du Fonds est expliquée plus en détail à la note 9.

Estimations comptables :

Évaluation de la juste valeur des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds a établi des politiques et des procédures de contrôle afin de s'assurer que ces estimations sont bien contrôlées, sont revues indépendamment et sont appliquées de façon uniforme d'une période à l'autre. Les estimations de la valeur des actifs et des passifs du Fonds sont réputées appropriées à la date de présentation de l'information financière.

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. La note 3 présente les méthodes utilisées pour établir les estimations ayant servi à déterminer la juste valeur.

5. Parts et transactions sur parts

Les parts rachetables du Fonds sont classées à titre de passifs financiers. Ces parts sont sans valeur nominale et ouvrent droit à des distributions, le cas échéant, et, au moment du rachat, au remboursement d'une tranche proportionnelle de la valeur liquidative du Fonds. Le Fonds est tenu de verser des distributions dont le montant doit être suffisant pour qu'il n'ait aucun impôt à payer sur les gains en capital réalisés, les dividendes et les intérêts. À moins d'indication contraire à la note 8, le Fonds n'a aucune restriction ni condition précise en matière de capital pour les souscriptions et rachats de parts. Les opérations pertinentes liées aux parts rachetables figurent dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

Conformément à ses objectif et stratégies de placement, et aux pratiques de gestion des risques décrites à la note 7, le Fonds s'efforce d'investir les souscriptions reçues dans les titres appropriés, tout en maintenant un niveau suffisant de liquidités pour répondre aux besoins de rachat. Ces liquidités sont augmentées par des emprunts à court terme ou la vente de placements, le cas échéant.

Les parts rachetables du Fonds sont offertes en tout temps et peuvent être achetées ou rachetées à la valeur liquidative par part de la série concernée à toute date d'évaluation. Aux fins de souscription ou de rachat, la

BMO Fonds FNB d'actions canadiennes

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

30 septembre 2019

valeur liquidative par part d'une série est calculée en divisant la valeur liquidative du Fonds attribuable à la série, soit la juste valeur totale de l'actif attribuable à la série moins le passif attribuable à cette série, par le nombre total de parts de la série en circulation à chaque date d'évaluation, conformément à la partie 14 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, aux fins de traitement des transactions sur parts. L'actif net est déterminé conformément aux IFRS et peut différer de la valeur liquidative du Fonds. Si tel est le cas, un rapprochement est présenté à la note 8.

Parts de série FNB

Tout jour de bourse, un courtier ou un courtier de FNB désigné peut passer un ordre de souscription ou de rachat visant un multiple intégral d'un nombre prescrit de parts de série FNB du Fonds, de la manière permise par le gestionnaire.

Si l'ordre de souscription ou de rachat est accepté, le Fonds émet ou rachète les parts de série FNB au courtier ou au courtier de FNB désigné au plus tard le troisième jour de bourse suivant la date à laquelle l'ordre de souscription ou de rachat est accepté, dans le cas d'un fonds qui investit une partie de son portefeuille dans des titres T+3; au plus tard le deuxième jour de bourse suivant la date à laquelle l'ordre de souscription ou de rachat est accepté, dans le cas d'un fonds qui n'investit pas une partie de son portefeuille dans des titres T+3, ou dans un délai plus court que peut fixer le gestionnaire en réponse à des modifications apportées aux lois applicables ou à des modifications d'ordre général apportées à la procédure de règlement dans les marchés pertinents.

Pour chaque nombre prescrit de parts de série FNB émises ou rachetées, un courtier ou un courtier de FNB désigné doit remettre ou recevoir un paiement composé :

- d'un panier de titres pertinents et d'une somme au comptant suffisante pour que la valeur des titres et de la somme au comptant reçue soit égale à la valeur liquidative des parts de série FNB souscrites/rachetées;
- d'une somme au comptant égale à la valeur liquidative des parts de série FNB souscrites/rachetées;
- selon ce que détermine le gestionnaire, d'une combinaison de titres et d'une somme au comptant suffisante pour que la valeur des titres et de la somme au comptant reçue soit égale à la valeur liquidative des parts de série FNB souscrites/rachetées.

Chaque jour de bourse, les porteurs de parts de série FNB peuvent demander le rachat de leurs parts de série FNB contre une somme au comptant ou échanger un nombre de parts de série FNB contre un panier de titres et une somme au comptant. Si le porteur demande le rachat contre une somme au comptant, les parts seront rachetées à un prix de rachat par part de série FNB correspondant au montant le moins élevé entre i) 95 % du cours de clôture des parts de série FNB à la TSX à la date de prise d'effet du rachat, ou ii) la valeur liquidative par part de série FNB à la date de prise d'effet du rachat. Si le porteur demande l'échange d'un nombre de parts de série FNB contre des paniers de titres, le prix d'échange est égal à la valeur liquidative des parts de série FNB à la date d'effet de la demande d'échange; le porteur reçoit alors les paniers de titres et une somme au comptant.

Les porteurs de parts de série FNB qui demandent le rachat de leurs parts avant la date de clôture des registres relative à une distribution n'ont pas le droit de recevoir la distribution en question.

Les charges directement attribuables à une série sont imputées à cette série. Les autres charges, les revenus, les gains et pertes réalisés et latents sur les opérations de placement sont attribués proportionnellement à chaque série en fonction de sa valeur liquidative relative. Le gain et la perte de certains contrats de change à terme des séries couvertes est réparti uniquement entre les séries couvertes.

6. Opérations avec des parties liées

a) Frais de gestion

Le gestionnaire est responsable de la gestion courante du Fonds et de ses placements, conformément à l'acte constitutif du Fonds. Il surveille et évalue le rendement du Fonds, lui fournit du personnel de gestion clé, rémunère les services de gestion de portefeuille des conseillers en placement et assure tous les services d'administration requis.

Les frais de gestion de la série FNB comprennent des frais d'administration et d'autres frais d'exploitation, autres que les frais du Fonds.

En contrepartie de ses services, il a droit à des frais qui lui sont payés mensuellement et qui sont calculés aux taux annuels maximaux indiqués à la note 8.

b) Frais d'administration fixes

Le gestionnaire paie certains frais d'exploitation de chaque Fonds, à l'exception du BMO Portefeuille de revenu Ascension, du BMO Portefeuille conservateur

BMO Fonds FNB d'actions canadiennes

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

30 septembre 2019

Ascension, du BMO Portefeuille équilibré Ascension, du BMO Portefeuille croissance Ascension, du BMO Portefeuille actions de croissance Ascension, du BMO Portefeuille équilibré FondSélect (série NBA seulement), du BMO Portefeuille croissance FondSélect (série NBA seulement), du BMO Portefeuille actions de croissance FondSélect (série NBA seulement), du BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes, du BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés américaines à dividendes élevés, du BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés européennes à dividendes élevés, du BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables, du BMO Fonds FNB mondial d'allocation de l'actif gestion tactique, du BMO Fonds FNB mondial de croissance gestion tactique, du BMO Fonds leadership féminin, du BMO Fonds valeur internationale, du BMO Fonds japonais, du BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés, du BMO Fonds concentré d'actions mondiales, du BMO Fonds d'obligations mixtes, du BMO Fonds d'obligations mondiales multisectorielles, du BMO Fonds américain à petite capitalisation, du BMO Fonds d'actions multi-factorielles, du BMO SIA Fonds ciblé d'actions canadiennes, du BMO SIA Fonds ciblé d'actions nord-américaines, du BMO Fonds concentré d'actions américaines et du BMO Fonds FNB d'actions canadiennes à faible volatilité (« séries à charges d'exploitation variables »), notamment, les honoraires et frais d'audit et juridiques, la rémunération du dépositaire et de l'agent des transferts, les coûts attribuables aux émissions, aux rachats et aux changements de titres, dont les coûts liés au système de tenue des registres des porteurs de titres, la préparation et la publication des prospectus, des rapports financiers, d'autres types de rapports, et des relevés et autres communications aux porteurs de titres, les frais de comptabilité et d'évaluation du fonds, les frais de dépôt, y compris ceux engagés par le gestionnaire (collectivement, les « frais d'administration »). En contrepartie, le Fonds paie des frais d'administration fixes au gestionnaire. Les frais d'administration fixes sont calculés quotidiennement selon un pourcentage annuel fixe de la valeur liquidative moyenne du Fonds. Se reporter à la note 8 pour connaître le taux des frais d'administration fixes imputés au Fonds, le cas échéant.

c) Charges du Fonds

Certaines charges d'exploitation (les « charges du Fonds ») sont aussi payées directement par le Fonds et comprennent les frais de préparation et de publication

de l'aperçu du Fonds, les frais d'intérêts et autres frais d'emprunt, tous les coûts raisonnables associés à la conformité au Règlement 81-107, y compris la rémunération et les dépenses des membres du comité d'examen indépendant (CEI) du Fonds et celles de tout conseiller juridique indépendant ou d'autres conseillers employés par le CEI, les coûts des programmes d'orientation et de formation continue des membres du CEI et les coûts et dépenses associés aux réunions du CEI; les taxes et impôts auxquels le Fonds est ou pourrait être assujéti, et les coûts associés à la conformité aux nouvelles exigences gouvernementales ou réglementaires introduites après le 1^{er} décembre 2007.

Le gestionnaire peut, pour certaines années et dans certains cas, choisir de prendre en charge une partie des frais de gestion, des frais d'administration fixes ou certains frais précis du Fonds ou d'une série du Fonds. Cette prise en charge est réexaminée périodiquement par le gestionnaire qui peut y mettre fin à sa discrétion, sans préavis aux porteurs de parts.

d) Frais d'administration variables

Les séries à charges d'exploitation variables assument directement toutes ces charges, notamment les frais d'administration et les charges du Fonds.

e) Commissions et autres coûts de transactions du portefeuille

Le Fonds peut exécuter des opérations avec BMO Nesbitt Burns Inc., membre du groupe du gestionnaire, ou par l'entremise de celui-ci, dans le cadre d'ententes de courtage standard et aux prix du marché. Les frais sont inclus dans le poste « Commissions et autres coûts de transactions du portefeuille » à l'état du résultat global. Se reporter à la note 8 pour connaître les frais relatifs aux parties liées imputés au Fonds pendant les périodes closes les 30 septembre 2019 et 30 septembre 2018, le cas échéant.

f) Mise de fonds initiale

À l'établissement d'un nouveau fonds, le gestionnaire fait une mise de fonds initiale. Selon les politiques des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, un investisseur initial ne peut demander le rachat de ses placements tant qu'un montant additionnel de 500 \$ n'a pas été reçu d'autres investisseurs relativement à la même catégorie de parts. Se reporter à la note 8 pour connaître les placements en parts du Fonds que le gestionnaire détenait au 30 septembre 2019 et au 30 septembre 2018, le cas échéant.

BMO Fonds FNB d'actions canadiennes

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

30 septembre 2019

g) Autres opérations avec des parties liées

De temps à autre, le gestionnaire peut conclure, au nom du Fonds, des transactions ou des accords avec ou mettant en cause des filiales ou des membres du groupe de la Banque de Montréal ou certaines autres personnes ou sociétés apparentées ou liées au gestionnaire du Fonds. Il peut s'agir notamment de transactions ou d'accords avec, ou qui mettent en cause, des filiales et des membres du groupe de la Banque de Montréal, BMO Investissements Inc., BMO Nesbitt Burns Inc., BMO Asset Management Corp., BMO Gestion privée de placements inc., BMO Gestion d'actifs inc., BMO Ligne d'action Inc., Pyrford International Limited, LGM Investments Limited, la Société de fiducie BMO, BMO Asset Management Limited, BMO Global Asset Management (Asia) Limited, Taplin, Canada & Habacht LLC, BMO Capital Markets Corp. ou d'autres fonds d'investissement offerts par la Banque de Montréal, et qui peuvent porter sur l'achat ou la vente de titres en portefeuille par l'entremise ou auprès de filiales ou des membres du groupe de la Banque de Montréal, l'achat ou la vente de titres émis ou garantis par des filiales ou des membres du groupe de la Banque de Montréal, l'achat ou le rachat de parts ou d'actions d'autres fonds d'investissement de la Banque de Montréal ou la prestation de services au gestionnaire.

7. Risques liés aux instruments financiers

En raison de ses activités, le Fonds est exposé à divers risques associés aux instruments financiers, à savoir le risque de marché (y compris le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de marché), le risque de crédit et le risque de liquidité. Dans le tableau relatif à la concentration, les titres sont classés selon la catégorie d'actif, la région géographique et le segment de marché. Le processus de gestion des risques du Fonds décrit les moyens utilisés pour assurer la conformité aux directives en matière de placement.

Le gestionnaire gère les effets potentiels de ces risques financiers sur le rendement du Fonds en employant et en supervisant des gestionnaires de portefeuille professionnels et expérimentés qui surveillent régulièrement les positions du Fonds et l'évolution du marché, et qui assurent la diversification des portefeuilles de placements dans les limites des directives de placement.

Lorsque le Fonds investit dans d'autres fonds d'investissement, il peut être indirectement exposé aux risques financiers de ce ou ces fonds sous-jacents, selon leurs objectifs de placement et le type de titres qu'ils détiennent. La décision d'acheter ou de vendre un fonds

sous-jacent est fondée sur les directives de placement et les positions, plutôt que sur le risque inhérent aux fonds sous-jacents.

a) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle du Fonds varie en raison des fluctuations des cours de change. Les placements sur les marchés étrangers sont exposés au risque de change, car les prix libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle du Fonds au moment de l'établissement de la juste valeur. Le Fonds peut conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture pour réduire son exposition au risque de change ou pour s'exposer à des devises. Selon IFRS 7, l'exposition au risque de change découlant des actifs et passifs non monétaires est une composante du risque de prix et non du risque de change. Toutefois, le gestionnaire surveille le risque lié à tous les actifs et passifs financiers libellés en devises. L'exposition du Fonds au risque de change, le cas échéant, est présentée de façon plus détaillée à la note 8.

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des placements du Fonds portant intérêt fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le Fonds est principalement exposé au risque de taux d'intérêt du fait de ses placements dans des titres de créance (comme les obligations, les titres du marché monétaire, les placements à court terme et les débetures) et dans des instruments dérivés de taux d'intérêt, le cas échéant. Les autres actifs et passifs sont par nature à court terme ou ne portent pas intérêt. L'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt, le cas échéant, est présentée de façon plus détaillée à la note 8.

c) Autre risque de marché

L'autre risque de marché s'entend du risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers similaires négociés sur un marché. Les autres actifs et passifs sont des éléments monétaires à court terme par nature et ne sont donc pas soumis à l'autre risque de marché. L'exposition du Fonds à l'autre risque de marché, le cas échéant, est présentée de façon plus détaillée à la note 8.

BMO Fonds FNB d'actions canadiennes

NOTES ANNEXES (suite)

*(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)
30 septembre 2019*

d) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une perte puisse survenir si l'émetteur d'un titre ou la contrepartie à un instrument financier ne réussit pas à s'acquitter de ses obligations financières. La juste valeur des titres de créance prend en compte la solvabilité de l'émetteur. L'exposition au risque de crédit pour les instruments dérivés négociés hors cote correspond au gain latent du Fonds sur les obligations contractuelles conclues avec la contrepartie à la date de présentation de l'information financière. L'exposition au risque de crédit des autres actifs correspond à leur valeur comptable. L'exposition du Fonds au risque de crédit, le cas échéant, est présentée de façon plus détaillée à la note 8.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres avec des contreparties autorisées. Le risque de crédit associé à ces opérations est minime étant donné que toutes les contreparties ont une notation approuvée suffisante et que la valeur de marché de la garantie détenue par le Fonds doit correspondre à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés, comme il est indiqué à la note 8, s'il y a lieu.

e) Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Fonds se trouve principalement dans les rachats de parts quotidiens en trésorerie et dans les autres passifs. Le Fonds investit principalement dans des titres négociés sur des marchés actifs et cessibles facilement. En outre, il conserve suffisamment de positions en trésorerie pour maintenir son niveau de liquidité. Le Fonds peut, de temps à autre, conclure des contrats de dérivés négociés hors cote ou investir dans des titres non cotés, qui ne sont pas négociés sur un marché organisé et peuvent être non liquides. Les titres pour lesquels une cotation n'a pu être obtenue et qui peuvent être non liquides sont indiqués dans l'inventaire du portefeuille. Le gestionnaire surveille la proportion de titres non liquides par rapport à la valeur liquidative du Fonds afin de s'assurer que cette proportion ne dépasse pas le plafond réglementaire et qu'elle n'a aucune incidence importante sur la liquidité nécessaire pour faire face aux obligations financières du Fonds.

BMO Fonds FNB d'actions canadiennes

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

30 septembre 2019

8. Information spécifique au Fonds

a) Information sur le Fonds et les séries, et évolution des parts

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts dans chacune des séries A, F, D, G et I, lesquelles sont rachetables au gré des porteurs de parts.

Série	Date de lancement
Parts de série A	24 novembre 1987
Parts de série F	4 mai 2017
Parts de série D	7 avril 2014
Parts de série G	8 mars 2019
Parts de série I	16 juillet 2009

Les parts de série A sont offertes sans frais d'acquisition et peuvent être achetées par tous les investisseurs.

Les parts de série F peuvent être achetées par les investisseurs ayant souscrit un programme intégré ou un compte à frais fixes offert par un courtier, aux termes duquel les investisseurs paient au gestionnaire des frais annuels en fonction de la valeur des actifs, plutôt que des commissions sur chaque transaction.

Les parts de série D sont offertes aux investisseurs qui détiennent un compte à courtage réduit. Le courtage réduit donne lieu à des commissions de suivi moindres sur ces parts, ce qui diminue les frais de gestion.

Les parts de série I sont offertes uniquement aux investisseurs institutionnels et à d'autres fonds d'investissement, sur décision du gestionnaire à l'occasion et au cas par cas. Ces investisseurs ont conclu une entente avec le gestionnaire. Aucuns frais de gestion ni aucuns frais d'administration fixes ne sont imputés au Fonds à l'égard de ces parts dans la mesure où chaque investisseur ou courtier négocie des frais distincts avec le gestionnaire.

Les parts de série G sont offertes aux investisseurs qui sont membres d'un régime enregistré d'épargne-retraite collectif, d'un régime de participation différée aux bénéfices collectif, d'un compte d'épargne libre d'impôt collectif ou d'un régime de retraite (un « régime collectif ») offert par le gestionnaire. Le gestionnaire peut, en tout temps et à sa seule appréciation, offrir cette série aux investisseurs qui sont membres d'autres types de régimes collectifs. Les parts de série G peuvent être achetées par l'intermédiaire de régimes collectifs offerts par le gestionnaire.

Le nombre de parts émises et en circulation de chaque série est présenté dans le tableau ci-après.

Périodes closes les (en milliers de parts)	30 sept. 2019	30 sept. 2018
Parts de série A		
Parts émises et en circulation à l'ouverture de la période	9 661	10 426
Émises	750	714
Émises au réinvestissement de distributions	213	196
Rachetées durant la période	(1 614)	(1 675)
Parts émises et en circulation à la clôture de la période	9 010	9 661
Parts de série F		
Parts émises et en circulation à l'ouverture de la période	484	108
Émises	461	447
Émises au réinvestissement de distributions	11	1
Rachetées durant la période	(189)	(72)
Parts émises et en circulation à la clôture de la période	767	484
Parts de série D		
Parts émises et en circulation à l'ouverture de la période	288	179
Émises	140	146
Émises au réinvestissement de distributions	7	4
Rachetées durant la période	(36)	(41)
Parts émises et en circulation à la clôture de la période	399	288
Parts de série G		
Parts émises et en circulation à l'ouverture de la période	—	—
Émises	422	—
Rachetées durant la période	(28)	—
Parts émises et en circulation à la clôture de la période	394	—
Parts de série I		
Parts émises et en circulation à l'ouverture de la période	3 996	4 000
Émises	492	526
Émises au réinvestissement de distributions	140	121
Rachetées durant la période	(565)	(651)
Parts émises et en circulation à la clôture de la période	4 063	3 996

BMO Fonds FNB d'actions canadiennes

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

30 septembre 2019

b) Rapprochement de la valeur liquidative et de l'actif net

Au 30 septembre 2019 et au 30 septembre 2018, il n'y avait aucun écart entre la valeur liquidative par part du Fonds et son actif net par part calculé conformément aux IFRS.

c) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, se calcule comme suit :

Périodes closes les	30 sept. 2019	30 sept. 2018
Parts de série A		
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	18 163	16 189
Nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période (en milliers de parts)	9 407	10 102
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part	1,94	1,60
Parts de série F		
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	582	174
Nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période (en milliers de parts)	644	281
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part	0,90	0,62
Parts de série D		
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	303	116
Nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période (en milliers de parts)	357	228
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part	0,85	0,51

Périodes closes les	30 sept. 2019	30 sept. 2018
Parts de série G		
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	199	—
Nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période (en milliers de parts)	392	—
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part	0,51	—
Parts de série I		
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	582	500
Nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période (en milliers de parts)	4 017	4 168
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part	0,14	0,12

d) Impôts sur le revenu

À la fin de l'année d'imposition terminée en décembre 2018, les pertes en capital et autres qu'en capital dont disposait le Fonds à des fins fiscales s'établissaient comme suit :

		Pertes autres qu'en capital échéant en		
Total des pertes en capital (\$)	Total des pertes autres qu'en capital (\$)	2030 (\$)	2031 (\$)	2032 et par la suite (\$)
1 831	—	—	—	—

e) Opérations avec des parties liées

Frais de gestion et frais d'administration

Le gestionnaire touche des frais payables mensuellement et calculés aux taux annuels maximaux présentés dans le tableau ci-après :

Série	Frais de gestion (%)	Frais d'administration fixes (%)
Parts de série A	0,750	0,100
Parts de série F	0,200	0,100
Parts de série D	0,500	0,100
Parts de série G	0,600	0,100
Parts de série I	*	*

* Négociés et payés directement par chaque investisseur de la série I au gestionnaire.

BMO Fonds FNB d'actions canadiennes

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)
30 septembre 2019

Les frais de gestion à payer au gestionnaire sont comptabilisés au poste « Charges à payer » dans l'état de la situation financière et s'élevaient à 20 \$ au 30 septembre 2019 (14 \$ au 30 septembre 2018).

Les frais d'administration fixes à payer au gestionnaire sont comptabilisés au poste « Charges à payer » dans l'état de la situation financière et s'élevaient à 3 \$ au 30 septembre 2019 (2 \$ au 30 septembre 2018).

Charges

Le gestionnaire paie les frais d'administration et les charges d'exploitation liés aux parts de série I.

Commissions de courtage et accords de paiement indirect

Les commissions de courtage (excluant les coûts de transactions) versées sur les opérations sur titres et les sommes versées à des parties liées du gestionnaire relativement à des services de courtage offerts au Fonds pour les périodes considérées sont les suivantes :

Périodes closes les	30 sept. 2019 (\$)	30 sept. 2018 (\$)
Total des commissions de courtage versées	14	23
Total des commissions de courtage versées à des parties liées	3	2

Selon ce qui a pu raisonnablement être établi, aucun montant au titre des accords de paiement indirect n'a été versé ou n'était dû aux courtiers par le Fonds pour les périodes considérées.

Parts détenues par le gestionnaire

Le gestionnaire détenait les parts suivantes du Fonds :

Au 30 sept. 2019

Série	Nombre de parts	Valeur des parts (\$)
Parts de série G	100	1
Parts de série I	61	0

Au 30 sept. 2018

Série	Nombre de parts	Valeur des parts (\$)
Parts de série F	101	1
Parts de série I	59	0

f) Risques liés aux instruments financiers

L'objectif du Fonds est d'offrir un rendement semblable à celui d'un ou de plusieurs fonds négociables en bourse qui investissent principalement dans des actions canadiennes. Le Fonds peut placer la totalité ou une partie de ses actifs dans un ou plusieurs fonds

négociables en bourse, dans des titres que ces fonds détiennent ou dans des dérivés dont le rendement est fonction de celui des fonds négociables en bourse.

Au 30 septembre 2019 et au 30 septembre 2018, le Fonds détenait des parts du FINB BMO S&P/TSX composé plafonné.

Aucun changement ayant une incidence sur le niveau de risque global lié à un placement dans le Fonds n'a eu lieu au cours de la période.

Risque de change

Au 30 septembre 2019 et au 30 septembre 2018, le Fonds était peu exposé au risque de change du fait de ses placements dans le fonds sous-jacent.

Risque de taux d'intérêt

Au 30 septembre 2019 et au 30 septembre 2018, le Fonds était peu exposé au risque de taux d'intérêt du fait de ses placements dans le fonds sous-jacent.

Autre risque de marché

Le Fonds est exposé, indirectement, mais de façon significative, à l'autre risque de marché du fait de ses placements dans le fonds sous-jacent qui investit dans des actions. Selon la corrélation historique entre le rendement du Fonds et le rendement de son indice de référence, si l'indice composé plafonné S&P/TSX avait augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net du Fonds aurait augmenté ou diminué de 33 498 \$ (33 529 \$ au 30 septembre 2018). La corrélation historique n'est pas représentative de la corrélation future. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer et l'écart pourrait être important.

Risque de crédit

Au 30 septembre 2019 et au 30 septembre 2018, le Fonds était peu exposé au risque de crédit du fait de ses placements dans le fonds sous-jacent.

BMO Fonds FNB d'actions canadiennes

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)

30 septembre 2019

Prêt de titres

Aucun actif ne faisait l'objet d'une opération de prêt de titres au 30 septembre 2019 ni au 30 septembre 2018.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre le montant brut généré par les opérations de prêt de titres et le revenu tiré de ces opérations pour les périodes closes le 30 septembre 2019 et le 30 septembre 2018 :

Périodes closes les	30 sept. 2019		30 sept. 2018	
	Montant	% du revenu brut tiré du prêt de titres	Montant	% du revenu brut tiré du prêt de titres
Revenu brut tiré du prêt de titres	—	—	20	100,0
Retenues d'impôts	—	—	—	—
	—	—	20	100,0
Païement aux agents chargés du prêt de titres	—	—	6	30,0
Revenu net tiré du prêt de titres	—	—	14	70,0

Risque de concentration

Le tableau ci-après résume le risque de concentration du Fonds, directement ou par son placement dans le fonds sous-jacent :

Aux	30 sept. 2019	30 sept. 2018
Actions		
Services de communication	5,5 %	5,2 %
Consommation discrétionnaire	4,3 %	4,4 %
Consommation de base	4,0 %	3,4 %
Énergie	16,3 %	19,2 %
Finance	32,4 %	34,0 %
Soins de santé	1,4 %	2,0 %
Industries	10,7 %	10,6 %
Technologies de l'information	5,1 %	3,9 %
Matériaux	10,7 %	10,1 %
Immobilier	3,6 %	3,0 %
Services aux collectivités	4,7 %	3,5 %
Autres actifs, moins les passifs	1,3 %	0,7 %
	100,0 %	100,0 %

g) Hiérarchie des justes valeurs

Le Fonds classe ses instruments financiers en trois niveaux fondés sur les données utilisées pour les évaluer. Les titres de niveau 1 sont évalués selon les prix cotés sur les marchés actifs pour des titres identiques. Les titres de niveau 2 sont évalués selon les

données observables importantes sur le marché, comme les prix cotés de titres similaires et les prix cotés sur les marchés non actifs, ou selon les données observables entrant dans les modèles. Les titres de niveau 3 sont évalués selon des données non observables importantes, fondées sur des hypothèses établies par le gestionnaire en fonction de ce que les intervenants du marché pourraient raisonnablement utiliser dans le cadre de l'évaluation des titres. Les tableaux ci-après fournissent l'information pertinente.

Au 30 sept. 2019

Actifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Fonds d'investissement	337 669	—	—	337 669

Au 30 sept. 2018

Actifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Fonds d'investissement	339 330	—	—	339 330

Transferts entre les niveaux

Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux durant les périodes.

h) Entités structurées non consolidées

L'information sur la valeur comptable et la taille des investissements dans des entités structurées est présentée dans les tableaux ci-après :

Au 30 sept. 2019	Valeur comptable	Valeur comptable en pourcentage de l'actif net du fonds sous-jacent
Placement		
FINB BMO S&P/TSX composé plafonné	337 669	8,3
Total	337 669	

Au 30 sept. 2018	Valeur comptable	Valeur comptable en pourcentage de l'actif net du fonds sous-jacent
Placement		
FINB BMO S&P/TSX composé plafonné	339 330	8,6
Total	339 330	

9. Transition à IFRS 9

À la transition à IFRS 9, les actifs financiers et passifs financiers du portefeuille de placements du Fonds ont été classés à la JVRN. Le classement pour les actifs financiers et passifs financiers diffère de celui sous IAS 39. Aucun changement n'a toutefois été apporté à la

BMO Fonds FNB d'actions canadiennes

NOTES ANNEXES (suite)

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part.)
30 septembre 2019

méthode d'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers à la transition à IFRS 9. Les tableaux suivants présentent un rapprochement des actifs financiers et des passifs financiers au 1^{er} octobre 2018, date de transition à IFRS 9 :

Au 1^{er} oct. 2018

Actifs financiers	Détenus à des fins de transaction	Désignés à la JVRN	Prêts et créances**	JVRN
Solde d'ouverture selon IAS 39	—	339 330	3 041	—
Selon la transition d'IAS 39 à IFRS 9 :				
- reclassement des placements à la JVRN*	—	(339 330)	—	339 330
Variation totale lors de la transition à IFRS 9	—	(339 330)	—	339 330
Solde d'ouverture selon IFRS 9	—	—	3 041	339 330

* Instruments financiers (y compris les instruments dérivés) classés comme étant détenus à des fins de transaction et autres instruments désignés comme étant à la JVRN selon IAS 39.

** Autres actifs financiers classés à titre de prêts et créances sous IAS 39, désormais classés au coût amorti sous IFRS 9.

Au 1^{er} oct. 2018

Passifs financiers	Détenus à des fins de transaction	Autres passifs financiers**	JVRN
Solde d'ouverture selon IAS 39	—	299	—
Selon la transition d'IAS 39 à IFRS 9 :			
- reclassement des titres vendus à découvert et des instruments dérivés*	—	—	—
Variation totale lors de la transition à IFRS 9	—	—	—
Solde d'ouverture selon IFRS 9	—	299	—

* Passifs financiers (tels des titres vendus à découvert et des instruments dérivés) classés comme étant détenus à des fins de transaction selon IAS 39.

** Classés comme autres passifs financiers selon IAS 39, désormais classés au coût amorti sous IFRS 9.

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers ci-joints ont été préparés par la direction de BMO Investissements Inc. La direction est responsable des données et des affirmations contenues dans les présents états financiers. La direction maintient des procédés appropriés pour s'assurer de la production d'informations financières pertinentes et fiables. Les états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et ils comprennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. Les principales méthodes comptables qui, de l'avis de la direction, s'appliquent aux Fonds d'investissement BMO sont décrites à la note 3 des états financiers.

Le fiduciaire de chacun des Fonds, constitués sous forme de fiducies, examine et approuve les états financiers, et il voit à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière. Le fiduciaire examine les états financiers, s'assure de l'adéquation des contrôles internes et passe en revue le processus d'audit et la présentation de l'information financière avec la direction et l'auditeur externe.

Le conseil d'administration de Catégorie de société BMO Inc. examine et approuve les états financiers, et il voit à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière. Le comité d'audit du conseil d'administration examine les états financiers, s'assure de l'adéquation des contrôles internes et passe en revue le processus d'audit et la présentation de l'information financière avec la direction et l'auditeur externe. Le comité d'audit soumet les états financiers au conseil d'administration pour qu'il les approuve.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. est l'auditeur externe des Fonds d'investissement BMO. L'auditeur a été nommé par les conseils d'administration respectifs et ne peut être remplacé qu'avec l'approbation préalable du comité d'examen indépendant et sur préavis de 60 jours aux porteurs de titres. Il a effectué l'audit des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada pour être en mesure d'exprimer son opinion sur les états financiers. Son rapport fait partie intégrante des états financiers.

Steve Ilott
Responsable et chef des placements
BMO Investissements Inc.
5 décembre 2019

Robert J. Schauer
Chef des finances
Fonds d'investissement BMO
5 décembre 2019

BMO Investissements Inc.

First Canadian Place, 43rd Floor
100 King Street West
Toronto (Ontario) M5X 1A1

Auditeur indépendant

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PwC Tower
18 York Street, Suite 2600
Toronto (Ontario) M5J 0B2

www.bmo.com/fonds et www.bmo.com/gma.ca

Pour tout complément de renseignements, veuillez nous appeler au :

- 1 800 665-7700 (si vous avez acheté des Fonds d'investissement BMO par l'entremise d'une succursale BMO Banque de Montréal ou des Services bancaires en ligne de BMO);
- 1 800 304-7151 ou nous envoyer un courriel à servicealaclientele.fondsmutuels@bmo.com (si vous avez acheté des Fonds d'investissement BMO par l'entremise d'une maison de courtage de plein exercice ou d'un courtier à escompte).

MD/MC Marques de commerce déposées/marques de commerce de la Banque de Montréal, utilisées sous licence.

Les Fonds d'investissement BMO sont offerts par BMO Investissements Inc., société de services financiers et entité juridique distincte de la Banque de Montréal.

BMO



Fonds d'investissement